



**Zéro alcool
pendant la grossesse**

La mention « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant » ou le pictogramme représenté au recto de cette carte va désormais figurer sur les conditionnements d'alcool.

Une recommandation : zéro alcool et zéro tabac pendant la grossesse

Des questions ?

Parlez-en à votre médecin traitant, gynécologue, sage-femme ou pharmacien.

Contactez Écoute Alcool au 0 811 91 30 30
(7j/7, 14h/2h. Anonyme. Coût d'un appel local depuis un poste fixe).

Appelez Tabac Info Service au 0 825 309 310
(0,15€/min).

Rendez-vous sur www.tabac-info-service.fr



inpes
www.inpes.sante.fr

 **L'Assurance
Maladie**

MiLDT
www.drogues.gouv.fr
Mission interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie

Les effets de l'alcool

L'alcool passe du sang maternel vers le sang du fœtus, à travers le placenta. Ainsi, l'alcoolémie (quantité d'alcool dans le sang) du bébé est la même que celle de la mère. La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine de :

- fausse couche ;
- accouchement prématuré ;
- retard dans le développement mental ou physique de l'enfant ;
- troubles du comportement de l'enfant...

Les effets du tabac

Fumer pendant la grossesse augmente les risques de :

- grossesse extra-utérine ;
- fausse couche ;
- accouchement prématuré ;
- retard de croissance intra-utérin.

Après la naissance, l'exposition des enfants au tabac augmente les risques de mort subite, de bronchite, d'asthme et d'otite.